

**From:** Kelli Sheppard [Kelli.Sheppard@greatersudbury.ca](mailto:Kelli.Sheppard@greatersudbury.ca)  
**Subject:** PSA - Fire Ban in Effect at Midnight Tonight / Une interdiction de faire du feu entre en vigueur ce soir, à minuit  
**Date:** May 30, 2023 at 3:27 PM  
**To:** Kelli Sheppard [Kelli.Sheppard@greatersudbury.ca](mailto:Kelli.Sheppard@greatersudbury.ca)

---



For Immediate Release

Tuesday, May 30, 2023

### Fire Ban in Effect at Midnight Tonight

Due to high temperatures and dry conditions expected to continue through the coming days, the City of Greater Sudbury has declared an open-air fire ban effective, Wednesday, May 31, 2023, at 12:01 a.m.

All open-air fires, including campfires, chiminea fireplaces, crop residue fires, fireworks, and any other type of outdoor burning, are prohibited. All open-air fire permits are cancelled for the duration of the ban. Gas-fired and charcoal barbecues and outdoor propane fireplaces are still permitted.

Conditions will be monitored daily. We will update residents when conditions improve enough for the ban to be lifted.

To report a fire during a ban, call 911. Should a violation of the fire ban result in response by firefighters, individuals responsible may be fined and could be charged for the full cost of the service call.

Updates can be found at [www.greatersudbury.ca/fireservices](http://www.greatersudbury.ca/fireservices)

-30-

Media Contact:

[communications@greatersudbury.ca](mailto:communications@greatersudbury.ca)

\*\*\*

Pour diffusion immédiate

Le mardi 30 mai 2023

Une interdiction de faire du feu entre en vigueur ce soir, à minuit

En raison des températures élevées et des conditions de sécheresse qui devraient se poursuivre pendant plusieurs jours, la Ville du Grand Sudbury a imposé une interdiction de faire un feu en plein air à compter de 0 h 01 le mercredi 31 mai 2023.

Tous les feux en plein air, y compris les feux de camp, les feux dans un foyer extérieur, les feux de résidus de récolte, les feux d'artifice et tout autre feu à l'extérieur, sont interdits. Tous les permis de feu sont annulés pour la durée entière de cette interdiction. Les barbecues au gaz et au charbon de bois, ainsi que les foyers extérieurs au propane, sont exemptés de l'interdiction de

faire un feu.

Nous surveillerons les conditions au quotidien. La Ville informera les résidents dès que les conditions s'amélioreront suffisamment pour que l'interdiction puisse être levée.

Pour signaler un feu alors que l'interdiction est en vigueur, composez le 911. Dans l'éventualité où une violation de l'interdiction de faire un feu exigerait une intervention de la part des pompiers, les personnes responsables pourraient faire l'objet d'une amende et être facturées pour le coût total de l'intervention.

Vous trouverez des mises à jour dans le site [www.grandsudbury.ca/services-d-incendie](http://www.grandsudbury.ca/services-d-incendie).

-30-

Renseignements :

[communications@grandsudbury.ca](mailto:communications@grandsudbury.ca)